



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 9 mars 2021, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) (vidéoconférence), Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambert et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque est également présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 47.

010/09-03-2021-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale par intérim et greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2021
 - 5.2 Abrogation de la résolution 049/07-07-2020-A autorisant la signature de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Achat de cinq (5) tables à pique-nique pour le parc Liguori-Gervais
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

011/09-03-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

012/09-03-2021-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de février 2020, totalisant 17 417,87 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

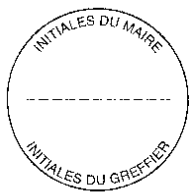
013/09-03-2021-A

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 049/07-07-2020-A AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

CONSIDÉRANT la résolution 049/07-07-2020-A, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, autorisant la signature de l'entente de sauvetage en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT que ladite entente n'a jamais été finalisée et qu'une nouvelle version a été proposée par la MRC;

CONSIDÉRANT que suite à la création de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR), regroupant la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de La Macaza et la Municipalité de Lac-Saguay, il y a lieu que chacune des instances municipales signe la nouvelle entente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution 049/07-07-2020-A adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

014/09-03-2021-A

ACHAT DE CINQ (5) TABLES À PIQUE-NIQUE POUR LE PARC LIGUORI-GERVAIS

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à procéder à l'achat de cinq (5) tables à pique-nique pour le parc Liguori-Gervais au montant total de 975 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 023,63 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période d'un an.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 50.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire